

Dans ce numéro

- Avis de la hausse au frais
- L'ARLA a mis à jour la fonctionnalité de sa base de données sur les LMRs
- Exigences en matière de données sur les caractéristiques chimiques du 1,2,4-triazole pour l'évaluation cumulative des risques pour les fongicides conazoles.
- Nouveau module de recherche dans les étiquettes de la base
- Le saviez-vous?

Le Registre public

[Le Registre public](#)

Lignes directrices réglementaires de l'ARLA

[Lien vers les lignes directrices réglementaires de l'ARLA](#)

Liens importants vers le Système électronique de réglementation des pesticides (SERP)

[Lien vers le générateur d'index électronique](#)

[Lien vers le portail Web sécurisé](#)

[Lien vers les formulaires de l'ARLA](#)

[Lien vers la recherche dans les étiquettes de pesticides](#)

Contactez-nous

Service de renseignements sur la lutte antiparasitaire

Santé Canada
2720, promenade Riverside
Ottawa (Ontario)
Indice de l'adresse : 6606D2
K1A 0K9

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/organisation/contactez-nous/service-enseignements-lutte-antiparasitaire.html>

Avis de la hausse au frais

Avis de la hausse au frais pour l'examen d'une demande concernant un produit antiparasitaire

Le présent avis a pour but d'informer les intervenants de la hausse de certains frais énoncés dans le [Règlement sur les droits à payer à l'égard de produits antiparasitaires](#), qui entrera en vigueur le **1er avril 2022**.

Conformément à l'article 6 concernant le rajustement annuel des droits, l'ensemble des frais décrits à la Partie 1, « Droits d'examen des demandes à l'égard de produits antiparasitaires », sont majorés de 2 % et arrondis au dollar supérieur.

La hausse vise tous les droits du Règlement ayant été adoptés le 1er avril 2017.

La version révisée du Formulaire des droits à payer contenant les rajustements sera disponible le 31 mars 2022 afin de permettre aux demandeurs de préparer les demandes planifiées pour le 1er avril 2022 ou après cette date. Les demandes soumises le 1er avril 2022 ou après cette date doivent être accompagnées du formulaire révisé ainsi que des droits à payer correspondants.

L'ARLA a mis à jour la fonctionnalité de sa base de données sur les LMRs.

L'ARLA a mis à jour la fonctionnalité de sa base de données sur les LMRs. La nouvelle version devrait être disponible depuis le 22 mars 2022.

La nouvelle version permettra aux utilisateurs d'effectuer des recherches sur les combinaisons pesticide-nourriture suivantes :

Pesticide - Culture/Denrée
Pesticide - Sous-groupe de cultures
Pesticide - Groupe de cultures

Dans la version précédente de la base de données, les LMRs étaient établies en fonction du pesticide et de la denrée et ne pouvaient être recherchées qu'en tant que telles.

Étant donné que l'ARLA peut maintenant établir des LMRs en fonction des combinaisons ci-dessus, cette nouvelle version de la base de données sur les LMRs offre également plus de souplesse à l'utilisateur qui peut effectuer des recherches sur n'importe quelle combinaison pesticide-matière première énumérée ci-dessus.

Veuillez noter que si les nouveaux modules concernant les limites maximales de résidus (LMR) ou la recherche dans les étiquettes n'apparaissent pas, essayez de rafraîchir votre navigateur Internet (Ctrl F5) ou videz votre cache.

Téléphone : 613-736-3799
Numéro sans frais : 1-800-267-6315
Courriel : pmra.infoserv@hc-sc.gc.ca

Exigences en matière de données sur les caractéristiques chimiques du 1,2,4-triazole pour l'évaluation cumulative des risques pour les fongicides conazoles.

Suite à l'avis du 30 avril 2020 aux titulaires, l'ARLA rappelle à tous les titulaires de PAQT à base de conazole de soumettre des données d'analyse conformes aux principes de BPL d'au moins cinq lots de PAQT pour l'analyse du 1,2,4-triazole, lorsque cette substance est utilisée comme matière de départ dans le procédé de fabrication. La méthode d'analyse utilisée doit être validée selon les bonnes pratiques de laboratoire (BPL) et doit avoir une sensibilité (LQ) d'au moins 10 ppm.

Nouveau module de recherche dans les étiquettes de la base

Depuis le 22 mars 2022, la base de données Information sur les produits antiparasitaires comprend un nouveau module concernant la recherche dans les étiquettes. Ce module vise à faciliter l'accès des intervenants aux étiquettes de pesticides au moyen d'une interface moderne et intégrée.

Le nouveau module de recherche dans les étiquettes de la base de données permet aux utilisateurs de rechercher l'information inscrite sur les étiquettes de pesticides, en combinant l'un ou l'autre des critères suivants :

- principe actif
- numéro de registre du CAS
- date d'expiration
- catégorie de mise en marché
- nom du produit
- nom du titulaire
- numéro d'homologation
- statut d'homologation
- contenu intégral de l'étiquette

En mars 2023, l'outil de recherche en ligne précédent, accessible à <https://pr-rp.hc-sc.gc.ca/lr-re/index-fra.php>, sera remplacé.

Le saviez-vous?

Les études sur la stabilité à l'entreposage des PC doivent inclure le rapport des isomères du PAQT pour la méthode d'analyse utilisée pour vérifier le respect de la réglementation.

Si un principe actif est purifié en un ou plusieurs stéréo-isomères particuliers, l'ARLA exige une méthode d'analyse permettant la distinction des isomères et l'établissement de leur rapport dans le produit. Pour un principe actif purifié ou amélioré optiquement, les études sur la stabilité à l'entreposage, partie intégrante de l'ensemble des données sur les caractéristiques chimiques du produit, doivent comporter un essai visant à déterminer la stabilité du principe actif lorsqu'il est soumis à l'inversion chirale ou à un autre type d'isomérisation, ainsi que son contenu total (CODO 3.5.10).

Veillez consulter les informations sur le CODO 3.5.10 du document d'orientation suivant pour plus de détails:

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/securite-produits-consommation/rapports-publications/pesticides-lutte-antiparasitaire/politiques-lignes-directrices/document-orientation-creation-donnees-applications-rubriques-1-2-3-4-5-6-7-10.html>.